

Procès verbal du Comité Syndical du 8 avril 2022

Date de convocation	29 mars 2022
Membres titulaires en exercice	68
Présents	35
Votants	35 + 5 pouvoirs

L'an deux mille vingt deux, le 8 avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'USEDA – Laon.

Sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE.

Monsieur Dominique IGNASZAK est élu secrétaire de séance.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<u>Département de l'Aisne</u>	
Titulaires	Suppléants
BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE	BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX
TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane,	Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET
MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas	Caroline, VENET Coralie
Canton d'Oulchy le Château (CC)	
Titulaire	Suppléant
DRIVIERE Frédérique	MUZART Hervé
Chauny Tergnier La Fère (CA)	
Titulaires	Suppléants
ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal,	BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU
IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario	Antoine, GOETZ Patricia, GONCALVES Philippe, PENE
	Laurent
Pays du Vermandois (CC)	
Titulaires	Suppléants
LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET	CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean Luc, PASSET Xavier,
Francis, PICARD Myriam	ROY Sylvie
Région de Château-Thierry (CA)	
Titulaires	Suppléants
JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric,	BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie,
MARICOT Anne , REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-	FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine
Marc	
Laonnois (Sirtom)	
Titulaires	Suppléants
ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves,	ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS
BUVRY Benoit, DELHAYE Eric, DUCAT Philippe, LEBEL	Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD
Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry	Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS
	Jacques, TUJEK Annie
Pays de la Serre (CC)	
Titulaires	Suppléants
RIBEIRO Carole, VUILLIOT Christian	DUPONT Louise, GABET Grégory
des Trois Rivières (CC)	
Titulaires	Suppléants
	Suppléants BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, WAUTHIER Guy,

Val de l'Aisse (CC)	
Val de l'Aisne (CC) Titulaires	Cupalánaka
	Suppléants
LUCAS Carlos, GOIN Christophe, MARCELLIN Bruno	CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
Val de l'Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
BEAUVAIS Didier, SIMEON Julien	DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<u>Du Saint-Quentinois</u> (CA)	
Titulaires	Suppléants
ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel,	ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE
BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel,	Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard,
MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain ,	FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD
WEBER Jean-Marc	Djamila, ROBERT Sylvie
GrandSoissons Agglomération	
Titulaires	Suppléants
BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex,	BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien,
D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE	MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT
Thérèse	Alain
Thiérache du Centre (CC)	
Titulaires	Suppléants
CHOULETTE Jérémy, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER	CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel,
Jean	LUSTENBERGER Corinne
Retz en Valois (CC)	
Titulaires	Suppléants
CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS	BRANOUART André. DAVIN Benoit. DESSIGNY Jocelyn.
Lisiane, POTEAUX Christian	VALIERGUE Anne-Benoîte
Thiérache Sambre et Oise (CC)	
Titulaires	Suppléants
HUYGHE Willy, WATEAU Joël	DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
Les Portes de la Thiérache (CC)	·
Titulaire	Suppléante
PAGNON Jean-François	LORIETTE Monique

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués :

Madame Marie Françoise BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Monsieur Nicolas REBEROT donne pouvoir à Monsieur Stéphane LINIER Madame Jocelyne DOGNA donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER Madame Michèle FUSELIER donne pouvoir à Madame Anne MARICOT Monsieur Alain RACHESBOEUF donne pouvoir à Monsieur Jean Marc WEBER

Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :

Brigitte FOURNIE TURQUIN, Sébastien EUGENE, Nicolas FRICOTEAUX, Véronique LEBEAU, Fortunato BIANCHINI, Patricia GOETZ; Jean François PAGNON, Christophe ANANNIE, Harry RIVIERE, Nadège DELPECH, Hervé GIRARD, Annie TUJEK, Jean Pierre LOCQUET, Christophe PARENT, Claude JACQUIN, Marie Odile LARCHE, Mohamed REZZOUKI, Éric MANGIN, Dominique CANTOT, André BRANQUART, Benoit DAVIN; Locelyn DESSIGNY, Anne Benoite VALIERGUE, Jean-Michel BERTONNET, Jean Marie GONDRY, Christophe FRANCOIS, Sylvette LEICHNAM; Djamila MALLIARD; Jean-Marc BEZIN, Thérèse FERTON HERPE, Jérémy CHOULETTE, Jean VAN ISACKER, Maud CHANTRAINE LION, Willy HUYGHE, Marinella BRANQUART, Bruno MARCELLIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique IGNASZAK

1. Procès verbal du Comité syndical du 11 mars 2022

L'assemblée délibérante de Valor'Aisne adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022.

2. Finances

2.1. Approbation du Compte Administratif 2021

Monsieur le Président rappelle que le Compte Administratif 2021 a été essentiellement marqué par une utilisation importante du fonds de roulement, dans la mesure où la section de fonctionnement affiche un résultat déficitaire de 1 510 869.57 € sur le seul exercice 2021 (hors reprise du fonds de roulement affecté à la section de fonctionnement de + 4 176 627.13 €)

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 1 019 502.91 € hors reste à réaliser ou excédentaire de 551 101.74 € hors reprise du fonds de roulement affecté à la section d'investissement (+ 1 650 114.37 €);

Monsieur le Président rappelle que les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr) (à périmètre égal, c'est-à-dire en intégrant la Communauté de Communes des Portes de la Thièrache) ont diminué de près de 3 000 tonnes alors que les déchets issus de la collecte sélective ont augmenté de 4 000 tonnes.

Monsieur le Président précise que le détail de l'exécution du Compte Administratif 2021 sera présenté par Monsieur CACIC au regard des crédits du Budget Primitif 2022 soumis au vote, afin de bien identifier les évolutions de crédits.

Arrivée de Monsieur Michel MAGNIEZ

Monsieur le Président quitte la salle, ne prend pas part au vote et Monsieur LINIER Stéphane soumet au vote l'approbation du compte administratif 2021 à l'assemblée délibérante.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

2.2. Approbation du Compte de Gestion 2021

Après présentation des résultats du compte de gestion 2021, en tout point conforme aux résultats du compte administratif 2021, l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le compte de gestion 2021.

2.3. Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Président rappelle les éléments de contexte qui ont été pris en compte dans l'élaboration budgétaire et notamment la baisse structurelle de la population à l'échelle départementale du syndicat (- 2 750 hab./an), donnée importante puisqu'une partie de la contribution syndicale appelée s'assoit sur la population de chaque entité adhérente (à l'exception du Conseil Départemental)

Monsieur le Président rappelle que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) connait une revalorisation de 3 €/tonne en 2021 par rapport à 2020 : concernant les déchets incinérés l'évolution est de 8 à 11 €/tonne ; quant à l'enfouissement la progression est de 30/37 € à 40 €/tonne.

Les prévisions concernant l'inflation sont assez pessimistes puisqu'en loi de finances, la prévision était de 3.2%, selon l'INSEE les tendances s'orientent à 4.4%, selon la Banque Centrale Européenne (BCE) l'orientation d'évolution se situerait plus sur 5.1%. Le contexte géopolitique est, bien entendu, une des causes de cette forte inflation qui touche en premier lieu les coûts liés à l'énergie mais également les matières premières (alimentaires et non alimentaires)

Monsieur le Président sollicite Monsieur CACIC pour présenter en détail le Budget primitif 2022 en comparant les prévisions aux réalisations retracées dans le Compte Administratif 2021.

Monsieur le Président évoque la nécessité de diversifier les modes de traitement des OMr.

Après avoir repris les résultats constatés au compte administratif 2021 adopté par l'assemblée délibérante, Monsieur CACIC présente les différents postes de dépenses de la section de fonctionnement en précisant que les charges à caractère général progressent de 4.5 millions d'euros. Cette évolution est principalement consécutive à :

- la revalorisation des reversements des produits issus des valeurs de reprise des produits recyclés issus de la collecte en porte à porte mais aussi collectés en déchetterie
- l'intégration dans le contrat mutualisé CITEO de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry et de la Communauté de communes de Retz-en-Valois mais aussi à la revalorisation des produits issus de la filière REP.

Ces dépenses trouvent leur contrepartie égale en recettes, dont le chapitre est également revalorisé, puisque Valor'Aisne reverse l'intégralité de ces recettes à ses adhérents, d'où la revalorisation de certains postes de dépenses :

- Revalorisation de 3.2 millions d'euros pour les soutiens CITEO + revente des produits reçyclables collectés en porte à Porte
- Revalorisation de 1 million d'euros concernant le reversement des soutiens REP + revente des produits collectés (Papiers/Cartons, batteries, ferrailles)
- Le solde de 0.3 millions d'euros se répartit sur la revalorisation des coûts de traitement, la TGAP mais aussi sur des dépenses en diminution et notamment celles portant sur l'externalisation des prestations de tri qui étaient affectées à la fermeture du centre de tri d'Urvillers, du transfert en moins, des délestages suite à la fermeture d'ECOVALOR.

Une cartographie du département de l'Aisne est présentée indiquant l'acheminement pour chaque secteur géographique des éxutoires de traitement d'OMr; ainsi on peut constater que si le coût de la TGAP est bien inférieur pour les déchets traités en unité de valorisation energétique en compararison avec les centres d'enfouissement (ISDND), les coûts de traitement sont à l'inverse, contractuellement, plus importants. Cependant, à terme, et au regard de la forte progression de la TGAP combinée aux contraintes réglementaires de production, les unités de valorisation energétiques doivent être financièrement privilégiées. Monsieur le Président intervient pour indiquer que Valor'Aisne doit continuer et développer ses ententes avec les syndicats voisins disposant d'unités de valorisations énergétiques (SMDO, SMITOM..). Monsieur le Président indique que l'avenir doit nous conduire à nous regrouper avec d'autres syndicats dans la création d'investissements qui pourront être mis en commun et Valor'Aisne pourrait même être autorité concédante dans ce type d'investissement. Cependant, et comme il est constaté cette année, l'EcoCentre permet à Valor'Aisne de conserver une certaine indépendance au regard des autres sites de traitement dans la mesure où la fermeture temporaire de plusieurs semaines du site d'ECOVALOR (du mois d'avril au mois de septembre 2022) nécessite un délestage vers l'EcoCentre d'environ 6 000 tonnes.

Monsieur CACIC reprend la présentation et aborde le chapitre des charges de personnel qui est revalorisé de 340 000 euros et intègre, outre la prise en charge des évolutions de carrière, le recours à 9 642 heures de « renfort » pour les prestations de tri (soit 6 ETP). Monsieur CACIC précise que cette partie peut être optimisée à condition d'avoir une gestion au plus près des besoins.

Le poste des charges financières est réévalué exceptionnellement cette année par la prise en charge des intérêts courus non échus (ICNE) qui ne suscitent cependant pas de décaissements (opération assimilable à des provisions)

Quant à la section d'investissement, cette dernière voit l'apparition de 2 opérations nouvelles :

- Une affectée à la direction de l'exploitation prenant en compte les deux centres de tri (hors travaux d'ECT) mais aussi les quais de transfert et les 2 plateformes de compostage (opération 30)
- Une affectée à l'acquisition des biens mobiliers et informatiques (opération 31)

Ces deux nouvelles opérations permettront d'afficher avec une plus grande précision les taux de réalisations de chaque direction.

Concernant les recettes, en section d'investissement, Valor'Aisne n'aura pas recours à l'emprunt en 2022 mais devra revaloriser la contribution par habitant de 2 € H.T sur la part du tri (avec application d'une TVA réduite). Cette augmentation pourra être compensée, au sein des budgets des adhérents par une réaffectation des recettes issues des produits recyclés et des soutiens reversés par Valor'Aisne. La contribution sur la part OMr est revalorisée de 11.91 € H.T/tonne pour atteindre en 2023 une contribution au réel coût de revient. Quant à la contribution des coûts de traitement des flux de dechetteries, un catalogue des prix est présenté reprenant le réel coût de revient mutualisé pour chacun des flux.

Monsieur le Président précise que la forte évolution des coûts de reprise des matériaux issus des déchets collectés en collecte selective ou en déchetterie (dont les recettes perçues par Valor'Aisne sont intégralement reversées aux adhérents) permettent d'absorber en partie la valorisation de la contribution 2022.

En l'absence de question, Monsieur le Président soumet au vote le Budget Primitif 2022.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

3. Engagements Juridiques

3.1. Avenant n°1 au marché de travaux 20-05 relatif à la création des casiers 3 à 5 de l'Ecocentre La Tuilerie à Grisolles

Monsieur le Président demande à Monsieur LITTIERE de présenter cette délibération.

En avant-propos, Monsieur LITTIERE précise que sur l'EcoCentre, la deuxième ligne de casiers vient d'être achevée, apportant une capacité d'enfouissement au rythme actuel jusqu'en 2026. Date qui pourra être prolongée si les apports d'OMr venaient à diminuer au regard notamment d'un meilleur tri à la source des usagers et donc d'une diminution des volumes d'OMr. Monsieur LITTIERE indique qu'au-delà de cette date il conviendra de réfléchir sur « la suite » à donner à l'EcoCentre. Des études commenceront à compter de l'année 2022/2023. L'idée est de diminuer la taille des futurs casiers pour maîtriser les coûts, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Contrairement à ce qui avait pu être présenté les années antérieures, lors des réalisations des casiers à l'EcoCentre, cet avenant porte sur l'approbation d'une moins-value au marché suite à une maitrise complète de la conception par les bons choix du Maître d'œuvre, l'entreprise BURGEAP, mais aussi grâce à l'entreprise qui a réalisé les travaux, objet du présent avenant, la société MITTHIEU.

Monsieur LITTIERE précise que la société MITTHIEU, basée à Annecy, à l'habitude d'intervenir dans le domaine de la montagne. Elle maîtrise toute la technologie et le process de construction de grands remblais dans les terrains complexes (relief, climat...). Les terrassements sur le site de l'EcoCentre, organisés sur les mois pluvieux, ont nécessité de la part de ladite société d'être à la fois créative et judicieuse dans ses choix. Outre le fait d'être pertinents se sont révélés être moins coûteux qu'initialement prévus, d'où cet avenant en moins-value qui est proposé. Monsieur LITTIERE précise que le stock des argiles disponibles sur place a permis, également d'atténuer les coûts. (moins de mouvements de terre)

C'est donc un avenant en moins-value de -15%qui est proposé entre le montant final des travaux et le montant initialement prévu, correspondant à près de 350 000 €.

Cet avenant permet également d'acter les prix provisoires

Cette délibération ne suscite pas d'observation et est adoptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante

4. Questions diverses

Extensions de Consignes de Tri (ECT)

Monsieur WEBER indique que depuis la mise en place des ECT à Urvillers mais aussi la campagne de communication, les entrants (déchets issus de la collecte sélective) ont nettement augmenté. Ce qui a conduit à la fois à inscrire des crédits supplémentaires tant sur le chapitre des charges de personnel que des prestations de services externalisées pour organiser du possible délestage.

Monsieur le Président précise que la qualité du tri est bonne et les performances techniques progressent peu à peu.

Monsieur WEBER indique que les travaux d'ECT à Villeneuve Saint Germain devraient commencer le lundi 16 mai 2022.

Transport des flux de déchetteries

Le Président charge Monsieur Marc COUTEAU de présenter le résultat des entretiens avec les collectivités sur le dossier confié de l'étude de transfert de la compétence transport de déchetterie.

Monsieur COUTEAU précise que toutes les collectivités ont été rencontrées, qu'à ce jour, Valor'Aisne est encore en attente de certaines données. Monsieur COUTEAU met en avant la question financière et se doit de répondre à la question « Combien ça coûte ? » pour que les élus, en parfaite connaissance de cause, prennent la bonne décision.

Monsieur COUTEAU considère qu'au regard de la forte inflation qui pèse sur les coûts de l'énergie, la mutualisation des transports est incontournable et que la tendance ne va pas s'infléchir. Monsieur COUTEAU salue le travail des équipes de Valor'Aisne mais déplore l'inertie des collectivités à faire remonter les données demandées pour l'étude en cours. Monsieur COUTEAU souhaiterait que ce transfert se fasse le plus vite possible .et l'idéal serait le 1^{er} janvier 2023, mais cette date ne sera pas facile à honorer. Cependant, Monsieur COUTEAU veut se fixer des objectifs assez contraints, suite au COPIL de mai 2022, que la décision politique des collectivités adhérentes soit prise avant l'été 2022.

Etude territoriale:

Monsieur le Président évoque l'étude territoriale menée avec des syndicats de traitement du territoire du Grand Est et donne la parole à Madame Carole RIBEIRO.

Madame RIBEIRO indique qu'une réunion a été organisée qui reprenait les différents scénarios portant notamment sur les modalités de prise en charge et de traitement des déchets sur les différents équipements (par le biais de services réciproques entre syndicats)

Bilan commission sur flux de déchetteries :

Monsieur le Président précise que ce matin, une commission portant sur le traitement des flux de déchetterie s'est réunie et sollicite Monsieur Dominique IGNASZAK pour présenter une synthèse des thématiques évoquées.

Monsieur IGNASZAK indique que beaucoup de collectivités étaient représentées.

Départ de Madame Anne MARICOT.

Plusieurs thèmes ont été abordés :

1. Le traitement des flux des déchets verts

Le choix de 3 installations de plateforme de déchets verts, à l'échelle départementale, a été privilégié par la commission. Monsieur IGNASZAK indique qu'à l'instar de l'EcoCentre, ou du Centre de tri d'Urvillers, la maîtrise des investissements par Valor'Aisne a permis de contenir les prix de traitement, et il faut s'orienter sur cette politique. Monsieur IGNASZAK indique qu'une prise de décision pour la fin de l'année 2022 serait souhaitable. Il rebondit sur la position de Monsieur COUTEAU de concilier la politique de mutualisation du transport avec celle des aménagements.

2. Les caractérisations des encombrants

Suite à un échantillonnage réalisé par Valor'Aisne sur des bennes d'encombrants, les résultats sont assez édifiants car on dénombre que :

- près de 20% des déchets collectés pourraient être valorisés
- 30% pourraient être dirigés vers de nouvelles filières
- 20 % trouveraient leur place dans les filières REP

Il reste au final 30% caractérisés comme encombrants résiduels. Cela signifie que 70% n'ont pas leur place dans les bennes d'encombrants. Il convient donc pour les collectivités qui gèrent les déchetteries d'être vigilantes et de communiquer au regard de ce constat.

3. Les déchets issus de la filière du bâtiment

La filière du bâtiment souhaiterait que tous les déchets des artisans (et plus précisément du BTP) soient collectés dans toutes les déchetteries du département (le souhait de cette filière voudrait même que la prestation puisse être gratuite). Monsieur IGNASZAK précise qu'une commission a émis un avis très réservé car le contribuable n'a pas à assumer cette charge d'autant que les artisans facturent la prestation de mise en décharge. En conséquence, et même si Monsieur le Président du Conseil Départemental souhaite qu'une solution puisse être envisagée, Monsieur IGNASZAK souligne que cette demande « n'est pas si simple à mettre en place »

Monsieur le Président remercie les vice-présidents et l'implication des élus à participer aux différentes commissions qui traitent de sujets majeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h50

Le Président

Éric DELHAYE

Lesecrétaire

Dominique IGNASZAK